

**SITE D'OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE
D'AÉROPORTS DE MONTRÉAL
Foire aux questions (FAQ)**

FAQ

- **Comment puis-je postuler un emploi chez Aéroports de Montréal?**
- En accédant à la page d'accueil des opportunités de carrière. Suivez ensuite les instructions pour soumettre votre candidature.

- **Comment puis-je accéder à mon profil de candidat?**
- **En cliquant** sur l'onglet *Mon profil* lorsque vous ouvrez votre session.

- **Que se passe-t-il une fois que j'ai soumis ma candidature à un emploi chez ADM?**
- Le comité de sélection du poste affiché évaluera votre candidature. Vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre candidature en cliquant sur *Gestion des emplois*.

- **Dois-je envoyer mon curriculum vitae par la poste ou par courriel même si j'ai complété mon profil candidat dans le portail *Carrières*?**
- Non, une fois que vous avez soumis votre candidature, vous pouvez tout simplement suivre l'état d'avancement du processus de recrutement en cliquant sur *Gestion des emplois*.

- **Vais-je recevoir un accusé de réception lorsque je présente ma candidature à un emploi?**
- Oui, vous recevrez un accusé de réception directement à votre adresse courriel telle qu'indiquée dans votre profil.

- **Les renseignements que j'inscris demeurent-ils confidentiels?**
- Oui, vos données personnelles sont protégées selon la législation en vigueur (*Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques - LPRDE*).

- **Comment puis-je augmenter les chances que mon dossier soit pris en compte lors de la recherche de candidats dans votre banque de candidats?**
- En plus de joindre votre curriculum vitae et une lettre d'accompagnement à votre profil de candidat, assurez-vous de remplir tous les champs requis. Vous maximisez ainsi les chances que votre profil soit repéré lors de nos recherches de candidats. De plus, nous vous recommandons de créer un seul profil pour centraliser toutes vos données au même endroit.

- **Pourquoi ADM me demande-t-elle d'indiquer mon appartenance à un groupe désigné par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*?**
- ADM est une entreprise de juridiction fédérale, et à ce titre, elle doit se conformer à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* qui vise à assurer une représentation équitable de quatre groupes spécifiques (femmes, Autochtones, personnes handicapées et minorités visibles). Vous n'êtes pas tenu de répondre au questionnaire. Toutefois, en le remplissant, vous nous aidez à améliorer notre recherche de candidats et à favoriser l'embauche des personnes ciblées par la Loi et qui sont à la recherche d'un emploi.

- **Pour nous joindre :**
- Courriel : destinationreussite@admtl.com